

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
 22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 13 Octobre 1891

**NOUVELLES LOCALES**

S. Exc. le Gouverneur Général a eu l'honneur d'être reçu par S. A. S. le Prince, à bord du yacht *Princesse-Alice*, au Havre, d'où il est reparti vendredi soir pour Paris.

La rentrée du Tribunal Supérieur, précédée de la Messe du Saint-Esprit, est fixée au mardi 20 octobre, à 10 heures du matin.

Le discours d'usage sera prononcé par M. le Ch<sup>er</sup> Turrel, Avocat Général.

Le Tribunal Correctionnel de Monaco a, vendredi dernier, prononcé les condamnations suivantes :

Giugliano, journalier à Nice, surpris à la gare, en flagrant délit de vol de raisins, 6 jours d'emprisonnement.

Chozenan, vagabondage, récidiviste (9 condamnations), 3 mois de prison.

Comoglio, coups et blessures, 1 mois de prison.

S. G. M<sup>sr</sup> l'Evêque est rentré à Monaco, mercredi 7 octobre.

Nous apprenons que S. G. M<sup>sr</sup> l'Evêque a été nommé Chanoine d'honneur de la Cathédrale de La Rochelle et Saintes ; et que M<sup>sr</sup> Ardin, évêque de La Rochelle et Saintes a été nommé Chanoine d'honneur de la Cathédrale de Monaco.

Les étrangers qui ne sont pas venus à Monaco depuis deux ou trois ans et qui le reverront cet hiver vont y trouver des changements considérables et de nombreuses constructions.

C'est d'abord l'hôtel de Paris, dont la nouvelle et superbe rotonde s'achève rapidement. Cette rotonde, comprenant seulement un rez-de-chaussée et un étage, est délicieusement située, en plein midi, avec vue sur la rade. Au sommet du pavillon central est un écusson sur lequel sont gravées les armes de la ville de Paris. La décoration de la façade est simple et s'harmonise très heureusement avec le théâtre dont on découvre maintenant la façade ouest bien avant d'arriver sur les terrasses.

Nous reviendrons sur l'œuvre de M. Dumoulin et l'examinerons dans ses détails quand la transformation de l'hôtel de Paris sera complète, c'est-à-dire dans un mois. Disons seulement aujourd'hui que l'habile architecte de MM. Van Hymbeck et Duretteste a fait une large part aux fleurs dans la décoration du monument. C'est en traversant un parterre de fleurs qu'on pénétrera dans l'hôtel. Ce parterre accèdera, par d'élégants escaliers, à une terrasse et à une véranda qui occuperont toute la longueur de la façade, sur la place du Casino. — A l'intérieur, entre le bâtiment primitif qui était l'hôtel et les annexes mettant la rotonde et toutes les parties de l'établissement en communication, sera créé un magnifique jardin que l'on verra de toutes parts, des vestibules comme des salons de lecture, de la salle à manger comme des appartements.

Cette disposition sera, nous n'en doutons pas, du plus heureux effet.

A côté de l'hôtel de Paris va être reconstruite, entre Monte Carlo-Hôtel et la voie nouvelle qui dessert la Costa, la villa de M. le Directeur Général. Sur l'avenue Monte Carlo, les maçons mettent la dernière main à la villa « Les Aigles » dont les tourelles de styles différents, la loggia en façade, les nombreux escaliers qui permettent d'y pénétrer, ne manquent pas d'originalité.

Plus haut, c'est l'hôtel Mermet qu'on agrandit d'un étage, puis... mais il faudrait citer tous les quartiers les uns après les autres, suivre toutes les rues comme pour une distribution postale, car partout s'élèvent des constructions nouvelles, ou s'exécutent des augmentations d'immeubles. De quelque côté que l'on se tourne, c'est un mouvement du meilleur augure, hôtels et villas font leur toilette. Comme toujours, la Principauté recevra dignement ses hôtes fidèles. Que la saison leur soit propice !

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de septembre 1891 a été de . 32,232  
 Il n'a été, en septembre 1890, que de . 28,024  
 Différence en faveur de 1891 . . . . . 4,258

Le vapeur anglais *Zurich*, venant de Newcastle avec un chargement de houille pour l'usine à gaz, est arrivé samedi dans notre port.

**SAISON LYRIQUE 1891-92**

Voici la liste des opéras, opéras comiques et opérettes qui seront donnés pendant la saison :

**OPÉRAS ET OPÉRAS COMIQUES**

29 décembre 1891	}	Giralda.
2 janvier 1892		Philémon.
5 et 9 janvier		Don Pasquale.
12 et 16 —		Lakmé.
19 et 23 —		Manon.
26 et 30 —		Mireille.
2 et 6 février		Gyptis.
9 et 13 —		Rigoletto.
16 et 20 —		La Juive.
23 et 27 —		Lohengrin.
2 et 5 mars		Voyage en Chine.
8 et 12 —		Samson et Dalila.
15 et 19 —		

**OPÉRETTES**

22 et 26 mars	Miss Heylett.
29 mars et 2 avril	Le Jour et la Nuit.
5 et 9 avril	Gillette de Narbonne.
12 et 18 —	La Fille de Madame Angot.
20 et 23 —	Joséphine vendue par ses sœurs.
26 et 30 —	Demoiselle du Téléphone.

**SPORT VÉLOCIPÉDIQUE MONÉGASQUE**

**CHAMPIONNAT DE VITESSE (6 KILOMÈTRES 300 MÈTRES)**  
 Couru le 4 Octobre 1891

**JUNIORS**

6 partants : MM. Van Eessen, Armand Xhrouet, Antoine Nigio, Albert Vincent, Léon Bricoux, Charles Jaur.  
 Le départ est donné à 8 h. 52' 42" 3/5.

**Arrivée**

1<sup>er</sup> Armand Xhrouet, à 9 h. 5' 53" 2/5.  
 2<sup>e</sup> Van Eessen, 9 h. 6' 35" 3/5.  
 3<sup>e</sup> Charles Jaur, 9 h. 7' 3".  
 4<sup>e</sup> Albert Vincent, 9 h. 7' 4".

**SENIORS**

Cette course a réuni 6 partants : MM. Alphonse Jacquin, Julien Xhrouet, André de La Chapelle, Emmanuel Arnulf, Napoléon Allatère, Auguste Garin.  
 Le départ est donné à 9 h. 19' 16" 1/5.

**Arrivée**

1<sup>er</sup> Alphonse Jacquin, à 9 h. 31' 2/5.  
 2<sup>e</sup> Julien Xhrouet, 9 h. 32' 4/5.  
 3<sup>e</sup> André de La Chapelle, 9 h. 32' 2" 4/5.  
 4<sup>es</sup> Emmanuel Arnulf et Auguste Garin.

*Le Secrétaire,* C. XHROUET,  
*Le Président,* V. ROQUES.

Le championnat de fond (Séniors, 100 kil.; juniors, 50 kil.), sur route, a été couru sur la route de Nice.

Le départ a été donné à 6 heures du matin pour les séniors et à 6 h. 30 pour les juniors.

*Itinéraire* : Séniors : Monaco, Golfe-Juan et retour. — Juniors : Monaco, Var et retour.

Nous en donnerons les résultats dans notre prochain numéro.

**CHRONIQUE DU LITTORAL**

**Toulon.** — Toujours au courant des progrès scientifiques, M. Bochelay, le sympathique directeur de la Société d'Eclairage, vient d'adopter, pour la recherche des fuites de gaz, l'emploi d'un procédé nouveau par le chlorure de paladium, d'un effet immédiat. Le public suit avec curiosité les diverses expériences qui ont été faites jusqu'ici de ce procédé.

— Un éboulement s'est produit à la Londe, section de la commune d'Hyères.

Trois ouvriers mineurs étaient occupés à extraire des pierres près de la rivière Pansard, lorsqu'un affaissement considérable du sol a eu lieu, entraînant une grande quantité de pierres, de terre, etc.

Deux des ouvriers ont eu le temps de se sauver, mais le troisième a été pris sous l'éboulement. Après des fouilles prolongées, on n'a retrouvé qu'un cadavre horrible à voir.

La victime est un nommé Pierre Marcellin, d'origine italienne, âgé d'environ 22 ans.

Cet accident est survenu aux environs du lieu où, il y a quelque temps, se produisit un terrible éboulement qui causa la mort de trois personnes et en blessa plusieurs autres.

**Cannes.** — On ne s'expliquait pas la fréquence, pendant cet été, des incendies dans les bois de la Californie, du Pezou et de la Croix-des-Gardes ; beaucoup les attribuaient à la malveillance ; ils avaient raison ; la police a arrêté, vendredi, le nommé Maria Etienne, âgé de 18 ans, jardinier, demeurant rue Hoche, 26, comme l'auteur de ces sinistres ; il a reconnu les faits qui lui sont reprochés, tout en déclarant qu'il n'obéissait à aucun mobile de vengeance, d'intérêt ou de plaisir, mais qu'il céda à une espèce d'invincible suggestion.

**Nice.** — Le tribunal de commerce, dans sa dernière audience, a ordonné lecture publique et la transcription sur ses registres d'une dépêche de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, portant que M. J.-B. Aune, vient d'être nommé vice-consul de l'Uruguay, à Nice. En conséquence, M. J.-B. Aune est admis au libre exercice de ses fonctions.

**Menton.** — L'*Avenir de Menton* dit que les travaux de la gare de cette ville sont activement poussés. On construit une marquise qui servira à abriter les voyageurs.

**Sospel.** — Un drame horrible s'est déroulé à Moulinet, samedi soir, vers 5 heures. La femme Bouretello, épouse Alessi Jean-Honoré, occupée au moulin, avait laissé sa belle-fille, âgée de 8 ans environ, pour surveiller la cuisson du souper. A son retour, elle a trouvé l'enfant brûlée affreusement et presque morte; celle-ci s'étant probablement trop approchée du feu, ses robes se sont enflammées. Aucun secours ne lui étant porté, se trouvant absolument seule dans la maison, son corps est bientôt devenu une plaie. La victime est morte vers 7 heures, dans d'horribles souffrances. La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour procéder aux constatations légales. Les parents de cette malheureuse sont dans le désespoir.

**Gènes.** — L'abbé Caselli, le célèbre physicien italien, vient de mourir à Florence.

Caselli, né à Sienne en 1815, entra dans les ordres. Il a écrit plusieurs ouvrages remarquables, mais il est surtout connu comme l'inventeur du pantélégraphe, un instrument très ingénieux supprimant le grave inconvénient des dépêches transmises par signes et pouvant fonctionner par tous les temps.

Le pantélégraphe fut expérimenté pour la première fois de Paris à Amiens et de Paris à Marseille en 1863. Il fut adopté par l'administration des télégraphes français en 1865.

## CAUSERIE

### Invasions d'insectes

La triste nomenclature de ces invasions ne doit pas s'en tenir à celle des sauterelles en Algérie, des hannetons en Chine, des fourmis dans l'Inde et des puces aux Etats-Unis ! Voici, maintenant, une formidable invasion de chenilles qui désole la Bavière. La plupart des forêts sont dévastées par une chenille d'une fécondité effrayante et d'une voracité sans pareille. — C'est la « nonne » ou *liparis monacha*.

Depuis un mois, le gouvernement de Munich a dépensé cinq millions pour combattre le fléau, et presque nul est le résultat de cet immense effort. Des centaines de gardes et d'employés forestiers ont été chargés de faire aux habitants des campagnes des conférences pratiques sur les moyens de détruire les formidables escadrons de ces terribles insectes.

Les autorités ecclésiastiques ont ordonné des prières afin d'invoquer l'assistance du Ciel dans la lutte engagée contre le fléau.

Partout, on dresse les enfants des écoles à tuer l'insecte ravageur et, déjà, des millions de chenilles ont été détruites.

Il n'y paraît guère : on se trouve réduit à abattre les arbres, surtout les pins et les sapins que les voraces insectes rongent jusqu'au tronc. Des bois entiers vont enfin disparaître.

Même invasion en Belgique; le *Bombyxmoine*, dont l'apparition fut constatée en 1888, étend ses terribles ravages dans les boisements résineux de la Campine.

A Dilsen, les forêts communales sont dévastées sur une superficie de plus de quarante hectares. On dirait, en les voyant, qu'un incendie les a détruites. On a dû exploiter ces pineraies superbes, perte énorme pour l'administration propriétaire. C'est à plus de trois cent soixante hectares que l'on évalue l'étendue boisée ravagée par les chenilles. La circonscription des bois où l'on a constaté la présence ruineuse du *Bombyxmoine* dépasse une superficie de quinze cents hectares. Un arrêté royal de date toute récente étend aux corbeaux, aux sansonnets et aux ramiers, grands destructeurs de *Bombyx*, la protection que la loi accorde aux oiseaux insectivores.

Enfin, comme si la chenille infime se trouvait à l'étroit

en Belgique et en Bavière, elle vient d'envahir la Hongrie dont elle dévaste les champs et les bois, une vraie calamité publique. Ici, c'est la chenille processionnaire qui vit par familles de plusieurs centaines d'individus, tribu grouillante et perpétuellement affamée, se pressant dans des sacs de satin suspendus aux arbres. Cette bourse vivante n'a qu'une issue et sa couleur grisâtre se confond avec les teintes de l'arbre qui la porte.

Au coucher du soleil, une chenille donne le signal du départ et sort la première; aussitôt elle est suivie des autres chenilles, marchant d'abord deux par deux, puis trois par trois, quatre par quatre, cinq par cinq, et ainsi de suite, les rangs se pressant et augmentant toujours d'une façon régulière et mathématique.

On dirait un corps d'armée en marche; quand le chef d'armée s'arrête, tout s'arrête; quand il repart, tout le suit; à mesure qu'elles avancent en bataillons serrés, les processionnaires couvrent le sol d'une bande soyeuse et ne marchent ainsi que sur un tapis de soie. Après avoir accompli d'effroyables ravages, les processionnaires rentrent, avec le même ordre, dans le sac aérien qui les attend.

Je ne sais rien de formidable et de varié, d'ingénieux et de terrible comme les armes et les outils qu'une mystérieuse nature a prodigués aux insectes appelés à ravager nos plantes et nos fruits, nos champs, nos jardins, nos bois, nos maisons, nos habits, nos meubles, nos troupeaux, tandis que d'autres sources de richesses et de prospérité, de commerce et d'industrie, donnent la soie, le miel, la cire, la pourpre.

En venant au monde, chaque insecte trouve dans son berceau une garde-robe et un arsenal, une usine, un atelier. Il naît costumé, armé, outillé : celui-ci endosse une cuirasse ou revêt une fourrure; celui-là met un habit d'écaille ou se fait un bouclier d'une coquille. Un autre s'enveloppe de ses ailes comme d'une tunique de satin, d'un voile d'argent ou d'or. Un autre sème sa cote de maille de rubis et d'émeraudes, de turquoises, de diamants. Un autre enfin, tel que la nécrophore, jette sur ses épaules un manteau funèbre ou porte un squelette sur son corselet comme « le sphinx des nuits ». Il y a des insectes que la nature a munis de quenouilles pour filer, de serpes et de scies pour couper, de tarières pour creuser, de marteaux pour broyer, de crochets pour harponner, de dards pour percer, de lances pour saigner, de trompes pour sucer.

Il y a des insectes lumineux qui, dans les nuits d'été, brillent au bord des chemins de l'éclat des diamants et des douces lueurs des perles, allumant le long des haies leur petit fallot d'amour. D'autres, comme les lucioles, ont des ailes de feu et voltigent dans l'air, pareils à des étincelles échappées d'un foyer inconnu.

Il y a des insectes enfin qui vivent deux vies distinctes après les péripéties miraculeuses d'une féerique métamorphose; de larves sordides et misérables devenant tout à coup de parfaits insectes aux ailes éblouissantes et légères, faites de dentelle, de pourpre et d'or; se dégageant par un coup d'aile des entraves terrestres et s'élevant d'un élan superbe et libre dans la création; laissant à tout jamais la poussière pour les fleurs et le limon des eaux pour le soleil.

A l'insecte, les bois et les champs, la terre, les eaux, le ciel, le monde. Partout il se faufile, se glisse, se cache, vole, marche, rampe, nage, infime et redoutable, invincible, irrésistible, insaisissable.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le mouvement mondain, dans les environs de Paris, a été très brillant cette semaine.

La baronne de Rothschild a donné une série de fêtes au château de Ferrières. On a beaucoup remarqué un drag conduit par la baronne, qui monte admirablement à cheval. Parmi les personnes présentes, nous citerons la baronne Gustave de Rothschild, la comtesse de Mun, la comtesse de Puységur, la comtesse d'Aubigny, la baronne de Lareinty, le baron de l'Espée, le capitaine Tampé, le marquis de Ludre, etc. La soirée qui a suivi a été très intéressante : comédie applaudie et cotillon pour terminer.

A Versailles, le général Galinier a donné dans sa villa de Clagny, une fort jolie soirée de comédie. Le pro-

gramme contenait le premier acte du *Misanthrope* en habit noir. M. Robert de Bourboulon a joué, sans rubans verts, le rôle d'Alceste avec une perfection classique. M. Marcel Galinier a été élégant et distingué dans celui de Philinte. M. Roger a très bien rempli celui d'Oronte. Le spectacle s'est terminé par une jolie saynète de Quatrelles, *Ce Monsieur*, où M. de Bourboulon, M<sup>me</sup> Galinier, une de nos premières actrices mondaines, et M<sup>lle</sup> Yvonne de R..., une remarquable ingénuité, ont été rappelés.

A Saint-Germain, un assez grand nombre de villas sont déjà fermées. Les réceptions y sont rares et toutes ont un strict caractère d'intimité. On ne cite guère que quelques diners de huit ou dix couverts.

A Fontainebleau, les salons de la comtesse Othenin d'Haussonville sont des plus recherchés et des plus suivis. La comtesse a donné un grand dîner, dans sa villa des Basses-Loges; elle a fait danser plusieurs fois dans l'intimité et annonce de grands bals pour l'arrière-saison.

M. et M<sup>me</sup> Roger de Monbrison viennent d'arriver et se sont installés dans un pavillon de l'hôtel de France. Le comte et la comtesse de La Chapelle sont attendus dans leur villa Saint-Honoré, où ils se proposent de donner des fêtes pendant la saison des chasses à courre. M<sup>me</sup> Edmond Dollfus a donné un dîner dans la villa Marie.

La vie mondaine, presque nulle aux environs de Paris, n'est pas très animée en province. Les réunions, dans ces châteaux, ont un caractère familial et simple; elles ne sont guère faites de façon à alimenter la chronique.

Au château de Kéravéou, près de Vannes, il y a eu grande réunion des châtelains des environs, chez le vicomte de Soussaye. Un bal suivi de cotillon a duré jusqu'à cinq heures du matin. Un souper de deux cents couverts a été servi par petites tables.

Le château de Rocoy vient d'être en fête à l'occasion du baptême d'un petit enfant des châtelains, le comte et la comtesse de Lauriston-Boubers.

Les lettres que nous recevons de divers points annoncent qu'on « espère » que de « grandes fêtes » seront données... plus tard, dans telle ou telle résidence, dans tel ou tel château. Nous nous garderons bien de reproduire les probabilités de réunions futures; nous craignons qu'elles ne soient que d'aimables invités et des tentatives pour forcer les maîtresses de maison à ouvrir les grandes portes de leurs salons. Historien véridique de la vie de la haute société, nous devons dire la vérité et reconnaître — en le regrettant — que l'empressement à recevoir n'est pas très grand cette année.

On commence, d'ailleurs, à revenir à Paris. La rentrée des classes a fait revenir beaucoup de familles et la rentrée prochaine des Chambres les a retenues. Il n'est plus de mode de remplir légèrement ses devoirs de mandataire du pays et on y sacrifie volontiers les plaisirs de la chasse et de la villégiature. Il y a, d'ailleurs, un réel apaisement au point de vue politique qui permettra aux réunions mondaines d'être plus ouvertes et plus électriques. Il en est déjà résulté plus d'urbanité entre gens d'opinions différentes, plus de grâce et d'amabilité dans les relations quotidiennes et la société française ne tardera pas, si ce courant n'est pas arrêté, à mériter de plus en plus sa bonne renommée traditionnelle.

Le carnet matrimonial est à peu près vide. Par suite d'un deuil récent, le mariage du prince de Montholon-Sémonville avec la comtesse Philibert de Moreton-Chabrilan a été célébré à Sainte-Clotilde dans la plus stricte intimité. Les témoins étaient : pour le prince de Montholon, le vicomte du Couédic et le comte de Lamothe, et pour la comtesse de Chabrilan, le marquis des Isnards et le marquis Maison.

La Comédie-Française a donné la première représentation de *L'Ami de la Maison*, comédie en trois actes de MM. Hippolyte Raymond et Maxime Boucheron. Les auteurs, après les trois représentations réglementaires, ont cru devoir retirer leur pièce, d'un genre trop voisin du vaudeville pour le théâtre de Molière.

Le Cirque d'Hiver a commencé sa saison avec deux numéros nouveaux qui sont très amusants.

Le théâtre de Cluny a repris, avec succès, l'amusante comédie de M. Albin Valabrègue, le *Bonheur conjugal*, dont on n'a pas oublié la longue réussite au théâtre du Gymnase.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

L'automne nous ramène le joyeux essaim des almanachs, qui vont égayer les longues veillées. La maison Plon publie une collection de ces excellents petits livres qui savent instruire en amusant, qui conviennent à tous les âges, à tous les goûts, à toutes les bourses.

A côté des *Almanachs Mathieu (de la Drôme)* dont les prédictions sur le temps offrent une si grande utilité, voici la bande rieuse des almanachs *Pour rire, Lunatique, Comique*, escortés du gai *Charivari* et du folâtre *Almanach des Parisiennes*. Puis, ce sont : le *Parisien*, le *National*, le *Parfait Vigneron*, les *Almanachs du Sacré-Cœur de Jésus* et du *Bon Catholique*, des *Dames et Demoiselles*, de la *Mère Gigogne* et des *Jeunes Mères*, le *Prophétique*, l'*Astrologique*, l'*Almanach de France*, le *Scientifique*, la *Bonne Cuisine*, le *Savoir-Vivre*, le *Jardinier*, le *Cultivateur*, le *Guide-Almanach des Foires chevalines*, les *Célébrités contemporaines*.

Noublions pas non plus, le vénérable doyen de la troupe, l'aïeul des almanachs, l'antique *Mathieu Leensberg*, conseil des paysans et ami des villageois.

Le *Figaro* annonce qu'il va lancer le 15 octobre une publication nouvelle : Le *Figaro Musical*.

Placé sous le patronage de tous les compositeurs illustres de ce temps, le *Figaro Musical* paraîtra chaque mois en fascicules de cent pages. Il contiendra de la musique moderne inédite et de la musique ancienne, dont l'ensemble constituera pour les pianistes une bibliothèque inestimable. C'est là une très heureuse innovation, appelée à un grand succès et dont il faut féliciter notre confrère.

Réjouissez-vous archéologues !

Grâce à l'habileté des recherches, les fouilles que l'on poursuivait à l'abbaye de Graille-Saint-Honorine, près le Havre, ont amené la découverte depuis longtemps attendue des sépultures des prieurs de l'ancien monastère. Les corps, réduits à l'état de squelettes, ont montré que les prieurs avaient été ensevelis dans leurs ornements sacerdotaux, les mains jointes.

Plusieurs avaient encore leur anneau au doigt. Ils avaient été cousus dans des sacs de cuir, suivant la coutume du douzième siècle.

On a découvert également une grande quantité de poteries funéraires du moyen âge, très intéressantes.

VARIÉTÉS

Les Paquebots insubmersibles

Une loi nécessaire. — Les cloisons étanches. — Les bateaux à roues. — Difficultés d'application. — Conséquences des collisions évitées.

Le bureau *Véritas* enregistrait l'an passé un nombre de sinistres maritimes assez considérable et après avoir résumé les causes principales qui les avaient produites il demandait au gouvernement anglais de préparer une loi qui rendit obligatoires les mesures jugées propres à rendre à peu près insubmersibles les paquebots de commerce.

Insubmersibles ! C'est, en effet, le rêve des constructeurs de bateaux. Le malheur est que jusqu'ici ce rêve n'a pu être réalisé que pour de légères embarcations. Les bateaux de sauvetage, par exemple, qu'on rencontre sur un très grand nombre de points de nos côtes, sont insubmersibles. Mais pour les bateaux de fort tonnage, pour les grands bateaux de pêche ou les bâtiments du commerce le difficile problème de l'insubmersibilité n'est pas encore résolu.

Nous trouvons cependant dans un des derniers numéros de l'*Engineering* des renseignements sur les résultats des travaux d'une commission parlementaire chargée justement de préparer la loi que réclamait le bureau *Véritas*. Le rapporteur de la commission, sir Edward Harland, a présenté un rapport sommaire sur l'état de la question. Voici, d'après l'*Engineering* les résolutions de la commission. La première partie du problème est celle-ci : prévoir et empêcher les conséquences des collisions en mer. La commission s'exprime ainsi à ce sujet :

« Un navire, pour être sauf, devant pouvoir flotter avec deux compartiments remplis d'eau, parce qu'une collision peut avoir lieu précisément au point d'existence d'une cloison étanche, la commission croit nécessaire d'exiger que le pont étanche, jusque auquel doivent remonter les cloisons, soit à une distance de la ligne de flottaison non supérieure à 1,50 pour 100 de la profondeur du navire, à l'avant et à l'arrière, à 3 pour 100 au centre du navire. C'est ce qu'on pourrait appeler la marge de la ligne de sûreté. L'existence de cloisons longitudinales ne dispensera pas d'ailleurs de l'application de cette mesure.

A vrai dire, cette mesure n'est pas nouvelle. Elle est conseillée depuis longtemps par tous les ingénieurs de nos constructions navales ; mais, puisque les constructeurs n'en tiennent aucun compte, le gouvernement anglais aurait cent fois raison de l'imposer par une loi et nous n'aurions pas tort de suivre cet exemple.

La commission anglaise s'est livrée à des calculs et a établi des tables faisant connaître le nombre et les dimensions des compartiments étanches qui devront exister sur les différents types de navires, suivant la hauteur du franc-bord, calculée à partir du pont étanche. Il y aura donc, dans les bâtiments anglais, un *bulkhead free board*, et une ligne correspondante de charge qui s'appellera *bulkhead load-line*.

Il ne sera pas permis d'avoir des ouvertures, sabords ou hublots, en dedans de 30 centimètres de la *bulkhead load-line*. Les hublots des soutes devront avoir une épaisseur égale à la moitié de leur diamètre, et ils devront être en retrait de 25 millimètres. Les ventilateurs, sur les flancs du navire, devront avoir une ouverture qui pourra se fermer automatiquement. Les sabords au-dessous du pont étanche ne pourront être ouverts qu'en vertu d'un ordre spécial du capitaine, à moins qu'ils ne soient à fermeture automatique.

Un point important, qui soulèvera probablement une vive controverse, dit l'*Engineering*, c'est la désignation des navires qui devront être soumis à la nouvelle réglementation. La commission a compris que, si les petits navires étaient soumis, comme les grands, à l'obligation d'être subdivisés de manière à pouvoir flotter encore avec deux compartiments remplis d'eau, les compartiments seraient si petits que les navires n'auraient plus aucune valeur commerciale. Elle a donc pris les résolutions suivantes :

« Tous les paquebots allant à la mer avec des passagers et ayant plus de 129 mètres 50 de longueur, tous ceux qui font le service postal dans la Manche, devront être disposés de manière à pouvoir flotter avec deux compartiments quelconques pleins d'eau ».

Il y aura difficulté à appliquer cette règle aux bateaux à roues ; mais on espère arriver à obtenir une garantie suffisante avec les bonnes dispositions des Compagnies, dit la commission parlementaire. Les passagers, j'en suis convaincu, préféreraient une bonne mesure prescrite par la loi aux meilleures dispositions des Compagnies.

Quant aux paquebots qui ont plus de 106 mètres 65 de longueur ils devront pouvoir flotter avec deux compartiments de l'avant ou un de l'arrière pleins d'eau. Un compartiment central sera réputé être de l'arrière s'il n'a qu'un quart de sa longueur en avant de la ligne centrale.

Les navires à vapeur entre 91 mètres et 106 mètres devront pouvoir flotter avec deux des trois compartiments de l'avant remplis, ou l'un quelconque des autres. Les navires à vapeur au-dessous de 91 mètres de longueur, et les navires à voiles portant 50 passagers, ou un plus grand nombre qu'un passager par 33 tonnes de jauge, devront pouvoir flotter avec les deux premiers compartiments de l'avant remplis, ou l'un quelconque des autres.

En ce qui concerne les navires à marchandises, ceux à vapeur de plus de 91 mètres de longueur et ceux à voiles de plus de 83 mètres devront pouvoir flotter avec un compartiment rempli, tandis que, pour les vapeurs d'au moins 26 mètres et les voiliers de plus de 38 mètres, il suffira qu'il puissent flotter avec un compartiment de l'avant rempli. On considère comme compartiment de l'avant ceux qui existent en arrière de la cloison de collision, laquelle doit exister à une distance de l'étrave égale à 5 pour 100 de la longueur du navire.

Telles sont les mesures principales que la commission

parlementaire anglaise proposera au Parlement d'adopter. Si elles ne nous permettent pas d'espérer qu'elles feront disparaître, le lendemain de la promulgation de la loi qui les rendra obligatoires, tous les sinistres maritimes causés par les collisions ou tout autre accident, ces mesures sont au moins une garantie suffisante contre un danger terrible qui menace, pendant les temps de brume, tous les navires : l'abordage.

On n'a pas oublié que la Chambre française a voté il y a plusieurs mois une loi sur les collisions. Cette loi ne vise que les capitaines de navires. On pourrait la compléter, peut-être, par quelques articles visant aussi les constructeurs de bateaux. XX.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le VENDREDI TRENTE OCTOBRE COURANT, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Etude de M<sup>e</sup> Louis-François CORDONNIER  
Notaire et Défenseur à Monaco, 3, avenue de la Gare

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> CORDONNIER, notaire à Monaco, le vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, monsieur Louis VILLAMASSONE, sapeur-pompier et marchand de comestibles, et madame POLONIA MORO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Cordonnier, ont acquis de monsieur JEAN FLORIO, propriétaire, ancien ébéniste, et de madame LOUISE FLORIO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en la même étude, une maison d'habitation sise à Monaco, rue de la Turbie, n<sup>o</sup> 13, élevée sur rez-de-chaussée de trois étages avec cour vitrée derrière la maison, le tout d'une contenance de cent quatre-vingt mètres environ, porté au cadastre sous les n<sup>os</sup> 370 et 371 de la section B, confrontant : au midi, la rue de la Turbie ; à l'ouest, monsieur Michel Gastaud ; au nord, la route ; et à l'est, Charles Florio.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de quarante mille francs.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, v<sup>me</sup> 34, n<sup>o</sup> 13, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble. Monaco, le 13 octobre 1891.

Pour extrait conforme :  
F. CORDONNIER.

CHAPELLE DES RELIGIEUSES CARMÉLITES

Jeudi 15 octobre 1891

FÊTE DE SAINTE THÉRÈSE  
Mère et Réformatrice du Carmel

A 7 heures. — Première Messe.  
A 9 heures. — Messe de Communauté, suivie d'une cérémonie de Profession, présidée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque.  
A 3 heures du soir. — Vêpres, Sermon, Salut, précédés et suivis de chant et de musique comme à la Messe.  
Indulgence Plénière

